
Date de Convocation

26/05/2026

Date d’Affichage

27/05/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 19

Présents 19

Votants 19

OBJET :

**Demande de
subventions au
Département au titre du
produit de répartition
des amendes de police**

L’an deux mille vingt-six, le 2 juin à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Xavier GIRARD, Maire d’Ennevelin

Etaient présents : Xavier GIRARD, Aurore AUVERT, Olivier DUBREUCQ, Valérie DEVENDEVILLE, Fabrice DALLA COSTA, Emilie VANDERBAUWEDE, Eric LAUWAGIE, Olivier TYTGAT, Jean-Michel HAVEZ, Amadou DRAME, Hélène FOUACHE Isabelle RAUWEL, Manuel DELMOTTE, Anne DAMIE, Chloé BRADIER, Nicolas CASTANO, Maxime POUSSET, Florence MAMPAEY, Pernelle VANUXEM

Secrétaire de séance : Pernelle VANUXEM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Département du Nord, via le dispositif de répartition du produit des amendes de police, accompagne financièrement les communes pour des travaux améliorant la circulation routière, à savoir : création de zones de stationnement, travaux de sécurité routière ; réalisation, aménagement, rénovation et sécurisation d’itinéraires piétons.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a inscrit à son budget d’investissement pour l’année 2026 plusieurs opérations de sécurisation notamment :

Le réaménagement complet du centre-bourg, comprenant la mise en place d'un plateau, d'éclairage public, de zones de stationnement et de mobilier urbain (potelets, ...)

La sécurisation d'une traversée piétonne sur la RD145 en zone agglomérée dans le hameau d'Hélin, par la mise en place d'un feu récompense micro-régulé

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions au titre de la répartition du produit des amendes de police et de valider les plans de financement suivants :

Pour le projet de réaménagement du centre-bourg :

catégorie de travaux	dépense	subvention au titre des amendes de police
2-D3 : installation de ralentisseur type trapézoïdal : 75% plafond 25000 €	61 070 €	25 000 €
2-G2 : réalisation de passage piéton et mise en accessibilité des trottoirs : 50 % plafond 5000 €	59 490 €	5 000 €

2-I1 : délimitation de zones de stationnement sur chaussée : 75% plafond 1000 €	870 €	652,50 €
2 - I2 : création d'un parking en dehors du domaine public routier: 50 % plafond de 10 000 €	111 390 €	10 000 €
2-F2 : sécurisation des déplacements sur trottoir : 75% plafond de 10 000 €	9 500 €	7 125 €
2-J2 : éclairage public du ralentisseur : 75 % plafond 10 000 €	24 810 €	10 000 €
2-F1 : réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité : 50% plafond 40 000 €	1 299 125 €	40 000 €
TOTAL		97 777,50 €

Pour le projet de mise en place d'un feu micro-réglée pour traversée piétonne sur la RD145 au hameau d'Hélin :

catégorie de travaux	dépense	subvention au titre des amendes de police
2-D13 : Feux micro-réglés (répétiteur piétons et armoire inclus) : 75% plafond de 25 000 €	29 256,70 €	21 942,52 €
TOTAL		21 942,52 €

Il demande au conseil municipal de valider cette demande et de l'autoriser à signer toute convention ou documents afférents à ce dossier avec le Département.

Fait et délibéré à Ennevelin, le 2 juin 2026,

Le Maire, Xavier GIRARD

Secrétaire de séance
Pernelle VANUXEM

